

PROCURATION

LE CLUB

Pour rappel, le club doit être en ordre de cotisation vis-à-vis de la Fédération Francophone Belge de Judo et du Comité provincial dont il dépend.

Matricule : **Dénomination officielle :**

Constitué en (cocher la case adéquate) : **A.S.B.L.** **Association de fait**

Donne par la présente pouvoirs à son membre affilié ci-après identifié :

L’AFFILIE

Pour rappel, cette personne doit :

- Avoir 18 ans ou plus
- Être affiliée auprès du club qu’elle représente (repris dans le cadre ci-dessus)
- Être en ordre de licence

Numéro de Licence :

Nom, prénom :

Signature :

pour le représenter à l’Assemblée Générale Extraordinaire, y voter valablement et y prendre toutes les décisions dans le cadre des points portés à l’ordre du jour, le :

lundi 13 février 2023
Hôtel Van Der Valk Nivelles - Sud
Chaussée de Mons 22
1400 Nivelles
Contrôle des pouvoirs de 19h à 19h45

CLUB EN A.S.B.L.	CLUB EN ASSOCIATION DE FAIT
<p style="text-align: center;"><u>Président</u></p> <p>Numéro de licence :</p> <p>Nom et prénom :</p> <p>Signature :</p>	<p style="text-align: center; vertical-align: top;"><u>Délégué de club</u></p> <p>Personne agissant pour le compte de l’association (renseignée sur le document « <i>MODIFICATIONS D’INFORMATIONS D’UN CENTRE D’ENSEIGNEMENT DU JUDO</i> », ancienne feuille verte)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Secrétaire</u></p> <p>Numéro de licence :</p> <p>Nom et prénom :</p> <p>Signature :</p>	<p>Numéro de licence :</p> <p>Nom et prénom :</p> <p>Signature :</p>

Fait à :

Le :

Fédération Francophone Belge de Judo et D.A., A.S.B.L.
 Membre de l’ASBL Judo Belgium, affiliée au Comité Olympique et Interfédéral Belge,
 à l’Union Européenne de Judo et à la Fédération Internationale de Judo.
 Reconnue par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
 Membre de l’Association Interfédérale du Sport Francophone.